

## **FRANCE – Procès en appel des dix de Valence**

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/01/2003

L'avocat général de la Cour d'Appel de Grenoble a requis, le 31 janvier 2003, de « courtes peines de prison assorties de sursis, ainsi que des amendes allant de 225 à 300 euros" aux dix « arracheurs » d'une parcelle de maïs transgénique à Cléon d'Andran (Drôme), en août 2001. Le jugement a été mis en délibéré au 14 mars. « C'est un réquisitoire modéré, prenant en compte le respect des idéaux des prévenus, ayant valeur d'avertissement, car ces gens n'ont pas d'antécédents judiciaires », a expliqué Jean-Olivier Viout, le Procureur général. Les militants anti-OGM - agriculteurs de la Confédération paysanne, militants d'Attac, instituteur, retraité - avaient été lourdement condamnés en première instance en correctionnelle à Valence, en février 2002. Les « 10 de Valence » ont été accompagnés au tribunal par 1500 sympathisants.

---

Adresse de cet article : [https://infogm.org/article\\_journal/france-proces-en-appel-des-dix-de-valence/](https://infogm.org/article_journal/france-proces-en-appel-des-dix-de-valence/)